

Communiqué de presse - 25 septembre 2025

Collection Carnet de chantier : parution du **Guide de mise en œuvre des dalles préfabriquées en béton de grandes dimensions**



Le Guide de mise en œuvre des dalles préfabriquées en béton de grandes dimensions vient d'être publié. Il décrit les recommandations de mise en œuvre et les différentes phases d'exécution des travaux de voirie réalisés au moyen de dalles préfabriquées en béton de grandes dimensions (supérieures à 1 m) pour lesquelles il n'existait jusqu'alors pas de référentiel commun.

Ce carnet de chantier de 28 pages, destiné aux personnels de chantier poseurs, est co-signé par le CERIB (Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton), la FIB (Fédération de l'Industrie du Béton), CIMBÉTON et la CNATP (Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage).

La mise en œuvre des dalles de grandes dimensions (longueur > 1 m) n'est pas couverte par la NF P 98-335, norme de mise en œuvre des produits de « petits formats ». L'objectif de ce guide est donc de fournir des recommandations de mise à œuvre adaptées à ces dalles de grandes dimensions, qui s'appuient sur les recommandations relatives aux produits de « petits formats » (guide CERIB 152.E_v4), tout en intégrant des spécificités relatives aux dalles de grandes dimensions.

Avec un accent porté sur le contrôle des ouvrages, le guide aborde notamment les aspects relatifs au rôle des différents acteurs, à la nature et à la qualité des produits, aux consignes de manutention et de pose des dalles préfabriquées en béton :

- ✓ dalles de grand format (longueurs comprises entre 1,0 m et 1,5 m),
- ✓ dalles de très grand format (longueur supérieure à 1,5 m).

Ces dalles peuvent être posées sur sable/gravillons, sur mortier, ou sur plots dans des zones destinées à être circulées ou non. Le dimensionnement du produit doit alors prendre en compte ces hypothèses. Ce guide ne traite pas du cas où le lit de pose est réalisé en sable issu du concassage du béton, dont l'utilisation doit faire l'objet d'une étude spécifique.

[Consulter le guide de mise en œuvre des dalles préfabriquées de grandes dimensions](#)

La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) concourt en France à la promotion des intérêts des industriels fabricants de produits en béton et assure la représentation de ce secteur industriel auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et de l'environnement professionnel. Elle représente 100 % d'entreprises françaises TPE, PME et PMI, un maillage territorial d'industriels très dense, des entreprises industrielles locales créatrices de richesse et d'emplois locaux directs non délocalisables. www.fib.org

Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB) est un Centre Technique Industriel, reconnu d'utilité publique et institué en 1967 conjointement par le ministre chargé de l'Industrie et par le ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la demande de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Avec plus de 180 collaborateurs et un haut niveau d'expertise, ses équipements d'essais des produits et matériaux du BTP se déploient sur 15 000 m² de laboratoires. Le Centre exerce son activité entre essais et évaluations, études et recherches, normalisation et certification, appui technique et transfert de connaissances, et dispose d'un centre de formation. Opérateur de recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ses travaux de R&D éligibles peuvent bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche. www.cerib.com

Le Centre d'information sur le ciment et ses applications (Cimbéton) a pour mission de faire connaître les progrès techniques des ciments et des bétons dans tous les secteurs de la construction, bâtiment, travaux publics, génie civil. La filière béton offre une gamme très étendue de solutions constructives innovantes et éco-performantes pour aménager durablement nos territoires et contribuer au bien-être de nos concitoyens. Tous les acteurs de la filière ont à cœur de contribuer à produire des logements sains, performants et accessibles, des transports doux et sobres en CO₂, des infrastructures qui protègent, et créent du lien. Pour en savoir plus www.infociments.fr

CNATP, Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage, représente les 66 535 entreprises de ce secteur, dont 96 % sont artisanales, près de 100 000 salariés, 13 milliards de CA. 20 activités sont regroupées dans ces deux métiers. Les artisans des Travaux Publics et du Paysage sont particulièrement présents sur les marchés de proximité, privés (particuliers, collectif privé) et publics. Présentes sur la création, comme l'entretien, ces professions font partie de l'ensemble cohérent que constitue le monde du BTP et des espaces verts. www.cnatp.org